

**POLE DE PSYCHIATRIE ET D'ADDICTOLOGIE**

EQ-AA0231

**REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE
DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION EN ADDICTOLOGIE
ET DE L'UNITE DE SEVRAGE**

Version : 1

Page 1 / 3

Standard : 05.49.68.49.68
Fax : 05.49.68.30.00www.chnds.fr

Addictologie-chnds.fr

**Service
Addictologie
Site de
THOUARS**Secrétariat unique :
Tél : 05.49.68.31.03... le CHNDS
aussi aux bons soins de
l'environnement**Préambule**

L'unité de sevrage et de soins de suite et de réadaptation en addictologie a pour objectif de vous accompagner dans une démarche de soins adaptés (physique, psychologique et sociale). L'équipe pluridisciplinaire propose de construire avec vous un programme de soin personnalisé.

L'objectif de ces soins est de vous permettre de bien vivre votre abstinence.

Tous les rapports que vous aurez avec l'équipe ainsi qu'avec les autres patients seront basés sur le respect mutuel.

Le contrat

- Ne plus consommer de produit alcoolisé, ni de produit stupéfiant ou psychotrope y compris pendant les sorties autorisées à l'extérieur de l'établissement. Des contrôles d'alcoolémie et la recherche de produit stupéfiant peuvent être réalisés à tout moment par l'équipe soignante. Il va de soi qu'aucune substance ne peut être introduite dans le service et qu'à tout moment le respect de cette règle puisse être vérifié.

- Remettre tout traitement en cours à l'infirmier et suivre la seule prescription du médecin de l'unité.

- Participer aux activités thérapeutiques sauf contre-indication médicale et aux tâches de vie collective.

La vie quotidienne

- Horaires de la structure :
- Petit déjeuner de 7h15 à 8h30 - le dimanche et jour férié de 7h15 à 10 h
- 9h30 -12h : activités selon le programme
- Déjeuner à 12h15
- 14h30 -18h00 : activités selon le programme
- Dîner à 19h - le mercredi à 18h45
- Retour en chambre à 23h

Le programme de soins est affiché sur le tableau blanc au rez-de-chaussée près du bureau de soins. Nous vous invitons à le consulter régulièrement, les modifications seront notées sur ce tableau.

Rédacteur :	Vérificateur :	Approbateur :
Equipe infirmière et socio-éducative	Mme GARNIER I. - Assistante sociale Mme GRELLIER S. - CS psychiatrie addictologie Mme MORUCHON M-F - CS addictologie	M. L. CHARLES - CSS psychiatrie addictologie

**POLE DE PSYCHIATRIE ET D'ADDICTOLOGIE****EQ-AA0231****REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE
DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION EN ADDICTOLOGIE
ET DE L'UNITE DE SEVRAGE**

Version : 1

Page 2 / 3

- Si vous venez avec votre véhicule, nous vous demandons de nous confier vos clefs.
- Vous participez à l'entretien et au rangement de votre chambre. Un entretien hebdomadaire est réalisé par un Agent de Service Hospitaliers. Pour des raisons d'hygiène il est interdit d'introduire des denrées périssables dans votre chambre.
- Si vous souhaitez la personnaliser nous vous demandons d'utiliser de la pâte adhésive type patafix pour vos photos, posters etc....et non des punaises ou des rubans adhésifs ceci pour préserver la propreté et l'intégrité des locaux.
- Les visites sont conseillées le samedi et dimanche en dehors des activités jusqu'à 21h. Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel. Faites en la demande au médecin.
- Toutes les sorties doivent faire l'objet d'une demande (autorisation de sortie) accordée par le médecin de l'unité au plus tard le mercredi précédent le week-end.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les repas, les transports, les activités et les entretiens.
- Depuis le 1^{er} février 2007, il est interdit de fumer dans les lieux publics. Vous êtes autorisés à fumer au coin fumeur du bâtiment. Veillez à respecter l'environnement en jetant vos mégots dans les cendriers. L'entrée principale est un espace non fumeur.
- L'hôpital décline toute responsabilité concernant les objets personnels déposés dans les chambres et parties communes de l'établissement.
- Le non-respect des personnes et des lieux, le vol et toute violence physique ou verbale sont autant d'éléments pouvant conduire à l'exclusion.
- L'utilisation du réseau de réception télévisuelle est interdite conformément au règlement intérieur du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

Rédacteur :	Vérificateur :	Approbateur :
Equipe infirmière et socio-éducative	Mme GARNIER I. - Assistante sociale Mme GRELLIER S. - CS psychiatrie addictologie Mme MORUCHON M-F - CS addictologie	M. L. CHARLES - CSS psychiatrie addictologie



POLE DE PSYCHIATRIE ET D'ADDICTOLOGIE
REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE
DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION EN ADDICTOLOGIE
ET DE L'UNITE DE SEVRAGE

EQ-AA0231

Version : 1

Page 3 / 3

Je soussigné(e)

Monsieur, Madame Nom.....Prénom.....

m'engage à respecter les règles de fonctionnement de l'unité de soins de suite et de réadaptation d'addictologie ou l'unité de sevrage.

Date

Signature du patient

Signature du soignant

✂-----

Je soussigné(e)

Monsieur, Madame Nom.....Prénom.....

m'engage à respecter les règles de fonctionnement de l'unité de soins de suite et de réadaptation d'addictologie ou l'unité de sevrage.

Date

Signature du patient

Signature du soignant

Rédacteur :	Vérificateur :	Approbateur :
Equipe infirmière et socio-éducative	Mme GARNIER I. - Assistante sociale Mme GRELLIER S. – CS psychiatrie addictologie Mme MORUCHON M-F – CS addictologie	M. L. CHARLES – CSS psychiatrie addictologie